

**CIRCONSCRIPTION
de
FONTENAY-LE-COMTE**

Année scolaire : 2023/2024

COMPTE RENDU du

CONSEIL D'ÉCOLE : 1 2 3

COMMUNE : Chaillé-les-Marais

Date : 17/06/2024

ÉCOLE (s) : école primaire publique

Durée : 1h35

PARTICIPANTS (NOM et Qualité) :

- M. JOLY, directeur de l'école
- Mme AUTIN, enseignante
- Mme HERBRETEAU, enseignante
- Mme CHADET, enseignante
- Mme BLUTEAU, enseignante
- Mme HAMDI, enseignante
- M. MÉTAIS, maire de la commune
- Mme GAUTRONNEAU, DDEN
- Mme MARCHESE, ATSEM
- Mme ALLENTIN, représentante des parents d'élève
- Mme PENINOÛ, représentante des parents d'élève
- Mme BAUDINET, représentante des parents d'élève
- Mme MEYER, représentante des parents d'élève
- Mme GIMENEZ, enseignante
- Mme GIRARD-DESPROLET, enseignante
- Mme DESHAYES, enseignante
- Mme BISCAUT, enseignante
- Mme MICAULT, enseignante
- Mme DORMOY, adjointe enfance-jeunesse
- Mme LIGONNIÈRE, représentante des parents d'élève
- Mme CATINAUD, représentante des parents d'élève
- Mme AITSIALI, représentante des parents d'élève
- Mme JOUNIAUX-PAYRAUD, représentante des parents d'élève

ABSENTS EXCUSES (NOM et Qualité) :

- Mme BOURNOVILLE, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Fontenay-le-Comte
- Mme BABIN, enseignante
- Mme GILBERT, enseignante
- Mme THEZE, enseignante
- Mme CHAMAS, psychologue scolaire du RASED
- M. LEJEUNE, enseignant
- Mme GAUTER, enseignante
- Mme BLANCHET, enseignante spécialisée du RASED

Président de séance : Johann JOLY

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 19h35

Ordre du jour :

- Adoption du Procès-Verbal du précédent conseil d'école ;
- Point sur la situation générale de l'école ;
- Point d'étape du projet d'école 2022-2026 ;
- Point d'avancée du projet de déménagement des classes élémentaires et du nouveau groupe scolaire;
- Point financier (coopérative scolaire OCCE);
- Point sur la sécurité ;
- Questions diverses.

Relevé de conclusions

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. Joly précise que la présence de toutes et tous n'est obligatoire que durant les deux heures qui suivent le début de la réunion, précision qu'il ne donnera plus que lors du premier conseil d'école de l'année désormais.

-Adoption du Procès-Verbal du précédent conseil d'école :

Mme Dormoy demande à apporter une modification du PV du conseil d'école du 20 février 2024. Elle concerne l'embellissement du bâtiment « maternelle », qui ne prévoit pas de reprendre sa façade. Mme Biscout demande à ce que soit également supprimé le dernier alinéa du point d'étape sur la réalisation du projet d'école, n'ayant pas pris la parole. Les présents adoptent, avec cette modification, à l'unanimité le Procès-Verbal du conseil d'école du 20 février 2024.

-Point sur la situation générale de l'école :

Mme Gimenez fait le point sur la situation générale de l'école.

- Notre école comporte actuellement :
 - a. 9 TPS : Mme Ingrid Deshayes, assistée de Mme Aurélie Gosselin, dans le cadre du dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans ;
 - b. 23 PS/MS (18+5) : Mmes Armelle Babin et Louise Bluteau, assistées de Mme Élisabeth Drapeau ;
 - c. 24 MS/GS (18+6) : Mme Pascaline Gimenez et M. Pierre Lejeune, assistés de Mme Linda Marchese, dans le cadre des GS dédoublés ;
 - d. 14 GS : Mmes Émilie Hamdi et Louise Bluteau, dans le cadre des GS dédoublés ;
 - e. 15 CP : Mme Gladys Herbreteau, dans le cadre des CP dédoublés ;
 - f. 13 CP/CE1 (7+6) : Mme Virginie Autin, dans le cadre des CP et CE1 dédoublés ;
 - g. 13 CE1 : Mme Delphine Micault et M. Johann Joly, dans le cadre des CE1 dédoublés ;
 - h. 18 CE2 : Mme Nathalie Biscout ;
 - i. 16 CE2/CM1 (10+6) : Mme Julie Girard-Desprolet ;
 - j. 22 CM1 : Mmes Solen Thèze et Nadège Gauter ;
 - k. 20 CM2 : Mme Gladys Chadet.
- Ceci représente un total de 187 élèves, soit le même total que l'an passé à la même époque (70 élèves en Maternelle + 117 en élémentaire).
 - Les prévisions pour la rentrée prochaine seront donc les suivantes, sous réserve de départs, arrivées et orientations :
 - 17 TPS (14 déjà inscrits) ;
 - 13 PS ;
 - 18 MS ;
 - 21 GS ;
 - 21 CP ;
 - 19 CE1 ;
 - 21 CE2 ;
 - 27 CM1 ;
 - 28 CM2.
- Lors du CSA-SD du mardi 6 février, il a été décidé de ne pas ouvrir une classe supplémentaire malgré des effectifs en hausse. Cette absence d'ouverture rendra de fait les répartitions d'élèves compliquées l'année prochaine, si elle n'est pas révisée d'ici à la rentrée scolaire, ce qui ne semble pas être la tendance.
- La répartition des classes n'est pas encore arrêtée, l'équipe enseignante devant attendre officiellement la date du prochain CSA-SD, qui devait se tenir initialement le mardi 18 juin, avant que ne soit prononcée la dissolution de l'assemblée nationale. Elle a en effet des conséquences et ouvre un devoir de réserve sur les décisions politiques, et le CSA-SD est considéré comme une instance politique. Nous ne savons pas à aujourd'hui quand les décisions seront prises pour la rentrée prochaine.
- Pour ce qui est de la répartition des élèves dans les classes, quand un groupe d'élève est partagé entre deux classes, les élèves, comme chaque année seront répartis sur les critères suivants :
 - Répartition des élèves en fonction de leurs réussites ou/et difficultés scolaires en équilibrant les groupes classes, l'objectif étant de disposer de groupes équilibrés ;
 - Prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
 - Séparation des fratries, sauf cas particulier ;
 - Équilibrage « garçons / filles » ;
 - Séparation des élèves, ciblés par les enseignants, pour qui il est jugé positif d'être dans deux groupes classes différents ;
 - Réflexion autour des élèves auparavant scolarisés dans un « petit groupe » ou non.
- Un tirage au sort est ensuite effectué avant une dernière relecture à la recherche d'« anomalies ».
- Dans tous les cas de figure, ces critères de répartition ont pour seul but de favoriser les conditions d'apprentissage de tous les élèves et restent la décision unique de l'équipe enseignante.
- Comme annoncé précédemment, il n'est plus présenté de liste des travaux en conseil d'école, cette présentation ne semblant plus utile aux représentants de la municipalité comme aux personnels de l'école, ce qui devrait permettre de consacrer plus de temps à l'étude des questions diverses. Seuls les travaux ou problématiques matérielles importants sont désormais évoqués.

-Point sur la situation générale de l'école (suite) :

• A ce titre et compte tenu du déménagement à venir des classes de l'école élémentaire, aucun point particulier n'est à l'ordre du jour. Mme Deshayes évoque cependant un souci au niveau de la plateforme du toboggan, suite aux nombreuses intempéries : un trou s'est formé et des vis sont tombées. M. le Maire indique que les élus n'étaient pas au courant et ira voir le lendemain ce qui peut être fait.

• Enfin, l'école voit le départ de deux enseignantes en cette fin d'année scolaire, Mmes Émilie Hamdi et Louise Bluteau. Nous leur souhaitons le meilleur dans leur nouveau poste et les remercions chaleureusement pour leur engagement lors de ces dernières années. Mme Hamdi sera remplacée numériquement par Mme Marion Jalet, en provenance de l'école de La Châtaigneraie. Par contre, nous ne connaissons pas encore l'identité de la personne qui assurera les compléments de service des enseignantes, en lieu et place de Mme Bluteau.

-Point d'étape du projet d'école 2022-2026 :

Les axes du projet sont rappelés et les actions menées cette année sont détaillées par Mme Hamdi.

Axes et objectifs du projet d'école 2022/2026 : (20 minutes)

Axe 1 : Enrichir le climat scolaire

- Redéfinir les stratégies d'équipe.

- Améliorer les relations aux familles en les accompagnant dans leur rôle de parents d'élève.

- Améliorer le climat scolaire au sein de chaque classe en favorisant le développement d'une aptitude à vivre ensemble.

=> L'école a mis en place le programme pHARe (prévention du HARcèlement à l'école), lors de cette année scolaire. Il a déjà été lancé à deux reprises au sein de l'école, pour des résultats, s'ils ne régleront pas toujours tous les problèmes, globalement positifs.

=> La question du « vivre ensemble » a également irrigué les pratiques de toutes les classes de l'école.

=> L'accompagnement des familles s'est révélé cette année être un axe à particulièrement approfondir lors de l'année scolaire prochaine, malgré un travail conséquent déjà engagé lors des années précédentes. Nous souhaitons renforcer le lien école-famille qui mérite d'être pleinement amélioré.

Axe 2 : Développement d'un usage réfléchi des outils numériques

- Maîtriser l'outil numérique.

- Appréhender la programmation, le codage.

- Comprendre les risques (santé, exposition de la vie privée...) liés à l'usage du numérique.

- Interroger l'utilisation du numérique en guise de plus-value pour les enseignements.

=> A ce jour, il n'y pas d'autres dates de formation 'e-primo'. Une demande à notre circonscription avait été formulée en ce sens afin que tous les enseignants puissent bénéficier d'un temps de formation. Malheureusement, cette demande n'a pu être honorée cette année. Qui plus est, l'outil e-primo a connu des dysfonctionnements indépendants de notre volonté lors de cette dernière période, rendant compliquée son utilisation par les enseignants comme les familles. La question se pose d'un « bug » ou d'une cyberattaque, d'autres outils numériques affiliés à l'Éducation Nationale étant également touchés. Une réunion de directeurs a lieu la veille des vacances d'été, M. Joly questionnera ce souci afin qu'une solution soit trouvée. Malgré tout, les classes de l'école se sont emparées progressivement de ce nouvel outil, avec pour seule limite pour le moment, l'absence d'inscription de quelques familles de l'école, malgré plusieurs relances.

=> Les Vidéo-Projecteurs Interactifs (VPI) sont utilisés quotidiennement dans les classes, mais toujours avec le souci d'en faire une plus-value et non un « gadget ».

=> Les élèves de GS se sont quant à eux familiarisés avec l'utilisation des tablettes numériques dans le cadre d'activités diverses et variées, visant principalement à développer leur autonomie : prendre son travail en photos ou effectuer des enregistrements sonores font partie des utilisations développées par les élèves de GS.

Axe 3 : Développer l'ouverture artistique et culturelle pour tous les élèves

-Mettre en place le Projet d'Éducation Artistique et Culturelle en cycle 2 et cycle 3.

-Confronter les élèves de cycle 1 à une première éducation artistique et culturelle.

=> Cette année scolaire a été marquée par le temps fort des cycles 3, prévoyant de nombreuses sorties scolaires en lien avec les thématiques historiques explorées par les élèves, et un certain nombre d'activités en lien avec les futurs Jeux olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

=> Les élèves de maternelle se sont rendus à plusieurs reprises au théâtre « Le Jean-Baptiste » pour assister à des spectacles vivants.

=> Les élèves de GS ont même fait, dans le prolongement, un travail théâtral au sein du même théâtre. Une représentation ouverte aux familles aura lieu le 1er juillet pour les élèves concernés pour présenter des scénettes, dans l'après-midi pour leurs camarades, et à 18h pour les parents.

=> Les GS se rendront également à Nantes tout prochainement, comme les CP/CE1 à La Rochelle.

=> Plusieurs classes de l'école ont participé au « prix des incorruptibles », prix littéraire pour les scolaires permettant de mêler littérature et éducation civique. Merci à la Mairie de nous mettre tout le matériel à disposition à cette occasion : salle communale, isoloir, urne.

=> Les élèves des classes de CP et de CE2 se sont rendus au Salon du livre jeunesse de Luçon et ont reçu une autrice, Emma Robert.

=> Les élèves de CE2 se sont rendus au Cairn, à St Hilaire la Forêt, dans le cadre d'un travail sur la Préhistoire.

=> Les élèves de maternelle ont participé à des balades contées.

-Point d'étape du projet d'école 2022-2026 (suite) :

=> Les élèves des classes de CE1, de CE2-CM1 et de CM1 se sont rendus à la réserve ornithologique de St-Denis du Payré, dans le cadre d'un travail sur l'environnement.

=> Participation des CM1 et CM2 aux "arts florissants", conclue par une représentation le vendredi 31 mai à la salle du « Pré vert ».

Pour un grand nombre de ces activités, l'équipe enseignante remercie l'APE, pour son aide financière.

=> L'année prochaine, ce sont les élèves de cycle 1 qui bénéficieront du « temps fort », sur la thématique de la nature et de l'environnement, thématique qui sera déployée dans tous les cycles, dans et autour de l'école (temps périscolaires et extra-scolaires), dans le cadre du PEDT renouvelé de la commune. Cette démarche de thématique commune concernant tous les temps de l'enfant sera mise en œuvre chaque année où cela sera possible.

Concernant la rentrée 2024, la problématique se pose de l'emplacement d'un futur potager qui doit être idéalement placé afin de pouvoir être entretenu et embelli par les enfants, à la fois sur les temps scolaire, périscolaire comme extra-scolaire. Les travaux du nouveau groupe scolaire représentent une contrainte à prendre en compte pour définir l'emplacement le plus adapté.

-Point d'avancée du projet de déménagement des classes élémentaires et du nouveau groupe scolaire :

- Mme Herbreteau demande aux représentants de la municipalité de bien vouloir expliquer l'organisation matérielle de l'école durant les deux ans à venir, compte tenu des travaux de restructuration du bâtiment élémentaire actuel.

- Mme Dormoy remet à chaque personne présente ce jour un document de présentation : l'avant de la Mairie sera grillagé avec un portail, afin que les parents y déposent les enfants. Les salles à l'intérieur de l'ancienne Mairie sont présentées sur plan, ainsi que celles situées à l'extérieur, derrière la Mairie. La semaine 32 (avant le 15 août), les aménagements devraient être effectués, et les agents municipaux seront présents aux côtés de l'équipe enseignante pour aider à l'aménagement des classes. Un dernier grand ménage sera effectué en semaine 34. Un accès au périscolaire sera ouvert également afin que tout soit opérationnel entre les classes et le périscolaire. Corentin Héberlé, prestataire informatique de la municipalité, sera présent le jeudi et le vendredi avant la reprise afin que le raccordement à la fibre soit opérationnel.

- La cour de récréation restera l'actuelle jusqu'aux vacances d'automne, avant qu'elle soit délocalisée vers les anciens ateliers municipaux et le parking du haut qui sera alors inaccessible aux véhicules. Des WC, dont PMR, seront aménagés dans divers espaces (ancienne Mairie, 3 au rdc dont 1 PMR, 1 à l'étage ainsi que dans l'ex atelier municipal qui fera office de préau : 4 dont 1 PMR).

- Pour le moment, l'arrivée et la dépose des enfants le matin restent à définir précisément. L'organisation réelle sera envisageable seulement lors de la pré-rentrée, au vu des aménagements réalisés.

- La salle communale sera partagée entre un espace de rangement ainsi qu'un espace réservé aux enseignants (réunion, espace repas) et la bibliothèque. Cette salle est très utile pour différentes activités sur le temps scolaire, notamment pour les répétitions de danse ou le regroupement de plusieurs classes. Une réflexion sera portée pour voir si l'atelier pourrait être adapté à ces différentes activités ou si cet espace ne sera pas compatible.

- Le plan de la future école est présenté : le visuel est apprécié de tous, la préservation du petit jardin est un point très positif ; les aménagements extérieurs seront évoqués dans un second temps. Les travaux de démolition débiteront en décembre prochain.

- La Mairie réfléchit à l'aménagement d'un nouveau parking de 60 places à l'horizon 2026.

- Les RPE se questionnent sur la possibilité de gérer le flux des véhicules, type « drive » afin qu'une personne sécurise la descente des enfants des véhicules pour fluidifier la circulation aux horaires d'entrée et de sortie d'école. M. Gutin, policier municipal, pourrait être sollicité afin d'être présent lors de moments-clés.

- La communication des premiers éléments aux familles devrait être effectuée dans le courant de la semaine prochaine.

-Point financier (coopérative scolaire OCCE) :

- Mme Deshayes, en tant que mandataire de la coopérative scolaire, fait le point sur la situation financière de la coopérative scolaire OCCE. Le montant de la vente des photos n'est pas encore connu car les parents ont encore jusqu'au 23 juin pour effectuer des commandes sans frais de port.

- Le financement complet du temps fort n'est pas encore tout à fait connu ; lorsque cela sera le cas, Mme Deshayes donnera le reliquat éventuel à la Mairie pour compléter le financement, si nécessaire.

- L'équipe enseignante remercie l'APE pour les 1 080 euros de financement du temps fort, les 580 euros de financement de la venue du Planétarium gonflable, ainsi que le financement du bus pour que les maternelles puissent se rendre à Nalliers, notamment.

-Point sur la sécurité :

Mme Micault fait un point sur la sécurité à l'école.

Des exercices incendie ont été exécutés en maternelle et en élémentaire au cours du second trimestre.

De nouveaux exercices seront réalisés d'ici la fin du mois de juin.

Nous avons également effectué un exercice d'évacuation d'urgence, un exercice de confinement ainsi qu'un nouvel exercice « attentat-intrusion », conformément aux demandes institutionnelles.

-Questions diverses :

M. Joly présente les questions diverses transmises par les représentants des parents d'élèves.

Il indique les avoir transmises pour avis à Mme l'inspectrice de circonscription au vu de leur formulation et de leur contenu.

Les réponses de l'équipe enseignante s'appuient donc sur les éléments de réponse de Mme Bournoville, inspectrice de circonscription. Cette dernière les a trouvées particulièrement « intrusives ». Sur ses recommandations, les questions diverses sont recopiées dans leur forme originale, sans correction ni reformulation.

D'autre part, M. Joly rappelle que, si chacun a le droit d'avoir un avis, sur les enseignements prodigués, la gestion d'une classe ou de son enfant par un enseignant, etc, dès lors que cet avis devient public, il peut entrer, s'il est calomnieux, dans le cadre de la diffamation. Ainsi, « toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation. » (article 29 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse). La peine encourue est alors de 45 000€ d'amende et jusqu'à 5 ans de prison.

-Questions diverses (suite) :

M. Joly rappelle également que le règlement intérieur de l'école précise le cadre des échanges entre parents et enseignants et suppose que les familles se rapprochent de l'enseignant de leur enfant dès lors qu'une difficulté apparaît, au même titre que les enseignants le font lorsqu'ils ont eux-mêmes une difficulté particulière.

En préambule, M. Joly indique que les Représentants des Parents ont tenu à remercier l'équipe éducative pour les nombreuses sorties scolaires pédagogiques organisées notamment, sur le cycle 3, bénéficiant cette année du « temps fort ». Les modifications effectuées à la cantine, mobilier, partage des plats, services, organisation de l'espace ont également été très bien accueillis par les enfants.

Questions à destination de l'équipe enseignante :

- Sorties scolaires : « Un questionnaire se porte sur l'objectif pédagogique de la sortie des maternelles à city zèbre, malgré le ressenti très positif des enfants. »

- M. Joly indique que non, l'équipe enseignante n'a pas à justifier auprès de parents ou représentants de parents l'objectif pédagogique d'une sortie scolaire. Seule l'inspectrice de circonscription est en droit de le faire et cette dernière a fait part de sa confiance envers l'équipe enseignante à ce sujet.

- Organisation matérielle de l'école : « Est-ce qu'une information pour la rentrée va être communiquée aux parents concernant la nouvelle organisation de l'école (travaux, cours de récré, transport des enfants, classe dans l'ancienne mairie) ? »

- M. Joly indique que oui, la question ayant été évoquée précédemment lors du déroulé de ce Conseil d'école ; une communication à destination des familles sera réalisée, comme c'est toujours le cas pour ce genre de problématique, mais que ce n'était possible qu'une fois les décisions de réaménagement arrêtées par la municipalité.

- Répartitions : « Les dédoublements de classes pour la rentrée sont-ils déjà connus ? »

- M. Joly répond que non, les dédoublements des classes pour la rentrée ne sont pas encore connus.

- Enseignements : « D'après de nombreux retours écrits et oraux auprès des RPE, des éléments circulent sur la classe de cm1, l'ambiance de travail semble difficile, l'impact sur les enfants délétère.

Le programme phare a-t-il été enclenché ?

Une aide (pour la gestion de classe) est-elle en cours ?

Est-ce que la mort est au programme en CM1 ?

Nous tenions à vous informer que les RPE sont en train de constituer un dossier suite à la problématique et au mal être de la classe de CM1 qui sera envoyé à Madame BOURNOVILLE de l'inspection académique. »

- M. Joly indique que c'est Mme Bournoville, inspectrice de circonscription, qui répondra à ce « questionnaire », dès lors que des éléments factuels lui seront communiqués.

- Bibliothèque municipale : « Concernant la bibliothèque et son informatisation future, comment va s'organiser la responsabilité des livres pris sur le temps scolaire ? »

- M. Joly indique que les familles seront responsables de l'emprunt des livres. Pour ce qui est des cartes de prêt, ces dernières seront distribuées aux familles. Les enseignants n'en ont a priori pas besoin pour accompagner les élèves dans leurs emprunts : le système informatisé permettra de retrouver chaque personne.

La question de l'accès à la culture se pose car les parents devront autoriser leur enfant à emprunter des ouvrages. Quid des familles qui s'y opposeraient ?

Questions à destination de la municipalité :

- Restauration scolaire : « Cette année les enfants de CP ont eu piscine le matin rentrent à 11h30 et ne mangent qu'en deuxième service, certains sont au périscolaire dès 7h15 le matin. De manière générale les enfants sont affamés, serait-il envisageable si cette situation se réitère l'année prochaine pour n'importe quelle classe de passer cette classe en premier service ou de prévoir une collation au retour de piscine ? »

- M. Joly précise que cette question relève du champ de responsabilité de la municipalité. Mme Dormoy rappelle que les CP mangent au deuxième service afin d'avoir un temps de présence à la cantine bien plus qualitatif. La collation est difficilement envisageable sur les horaires d'école, surtout une heure avant le repas.

- Concernant les enfants présents dès 7h15, il y a bien la possibilité de confier un petit déjeuner aux enfants, qui pourront le manger sous la responsabilité de Mme Pizon durant leur présence sur le temps périscolaire.

- La problématique du petit déjeuner est réelle d'autant qu'un certain nombre d'enfants n'en prend pas.

-Questions diverses (suite) :

Questions à destination de la municipalité (suite) :

- Organisation matérielle de l'école : « Pourquoi la grille est fermée lors des vacances scolaires la journée à juste titre (plan vigilance pirate/attentat), alors que les mercredis à toute heure le portail reste ouvert ? Et en temps périscolaire le portail reste ouvert également (nous avons déjà abordé le sujet concernant le temps périscolaire). »

- Le mercredi est de la compétence de la Communauté de communes et ne relève donc pas de la compétence du Conseil d'école. Concernant le temps périscolaire, les difficultés de manipulation de l'application sur téléphone restent d'actualité.
- Mme Dormoy indique néanmoins que la mairie va se renseigner sur un système de tablette afin que la maîtrise de l'ouverture du portail puisse être partagée en cas d'absence du directeur ou de l'enseignant dans la classe duquel se trouverait le visiophone.

- • Accueil périscolaire : « Est-ce qu'une harmonisation des horaires entre le périscolaires et l'école est il prévu pour l'année prochaine par la COMCOM ? »

- Cela ne relève à nouveau pas de la compétence du Conseil d'école. Mme Dormoy apporte cependant une réponse : les nouveaux horaires ont été votés en conseil communautaire la semaine dernière : les nouveaux horaires à partir de septembre seront 7h30 - 18h30 pour les mercredis et les vacances scolaires.
- Il est précisé que l'interlocutrice à contacter est Mme Cothenet, directrice du Centre de loisirs (06 31 46 30 80).

Points posant problème :

- Relation école-familles ;
- Organisation matérielle de l'école élémentaire et du périscolaire à la rentrée 2024.

Signatures :

